



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CLEA de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

**APPEL À CANDIDATURES  
en direction des artistes relevant des arts  
visuels**

**POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION**  
menée à des fins d'éducation artistique et culturelle

tout au long de la vie,

**Entre janvier et décembre 2023**

**Date limite de candidature : [mardi 29 novembre](#)**

## Contexte de la résidence-mission

La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) développe en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et le rectorat de l'académie d'Amiens délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Oise deux résidences-missions pour l'année 2023.

Ces résidences-mission s'organisent dans le cadre du **Contrat local d'Éducation Artistique (CLEA)**, récemment transféré de la Ville de Beauvais à l'Agglomération du Beauvaisis dans le cadre d'une nouvelle prise de compétence de la CAB en matière d'EAC - Éducation artistique et culturelle.

Cette prise de compétence répond aux objectifs du **projet culturel de territoire** porté conjointement par l'Agglomération Beauvaisis et la Ville de Beauvais, autour d'une thématique commune, retenue par l'ensemble des acteurs du territoire « **Cultivons nos liens !** », qui vise à

- renforcer des liens de solidarité entre les communes et les habitants ;
- garantir l'accès à la culture de toute la population, notamment en ruralité ;
- révéler une identité commune et promouvoir le territoire, ses mémoires et ses savoir-faire.

Dans une première étape de développement, le projet culturel de territoire se concrétise par une implication renforcée dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et la mise en place de 2 premières résidences-mission en 2023 avec le soutien de la DRAC.

Ces résidences-mission ont donc vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis, qui compte 53 communes (cf. article Présentation du territoire), au bénéfice de tous ses habitants et à fédérer acteurs culturels, éducatifs et socio-éducatifs autour d'un projet d'éducation artistique et culturelle.

Souhaitant s'ouvrir à de nouveaux champs d'action, l'agglomération du Beauvaisis propose d'inviter un ou une artiste du champ **des arts visuels** dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, s'adaptent à la diversité du territoire et aux publics ciblés et s'inscrivent dans une volonté d'éducation artistique et culturelle – EAC.

## Cadre général de la résidence mission

Le principe de la résidence-mission s'appuie sur la présence pleine et exclusive d'un artiste sur une durée suffisamment significative pour créer en faveur d'un territoire et de ses habitants une dynamique d'éducation artistique tout au long de la vie.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a dans ce cadre, **ni enjeu de production personnelle ni commande d'œuvre** faite à l'artiste. En revanche, les actions menées avec les publics pourront donner lieu à des créations collectives.

Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une **démarche expérimentale d'action culturelle** au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Le projet développé est coconstruit avec les structures culturelles du territoire (cf. liste ci-après) ainsi qu'avec les divers acteurs locaux : enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc. Les structures culturelles du territoire pourront aider l'artiste à se mettre en lien avec les publics et construire avec lui le projet de résidence. Elles l'accompagneront également dans l'organisation de la valorisation du travail accompli.

### **Focus sur la thématique du présent appel à candidatures: « Cultivons nos liens ! »**

La CAB souhaite investir l'espace public comme lieu de transmission culturelle pour donner la possibilité aux Beauvaisins comme aux touristes de découvrir des œuvres autrement, sans avoir à franchir la porte d'un établissement dédié, mais aussi de voir leur environnement quotidien transformé, le temps d'une rencontre avec un artiste, d'un spectacle ou d'une installation plastique. Regarder la ville autrement, mettre en valeur le bâti, le patrimoine naturel, valoriser la mémoire des habitants pour interroger le passé, vivre le présent et construire l'avenir : voilà le sens du projet « **Cultivons nos liens !** ».

Le projet vise à désenclaver les différentes zones sociogéographiques, urbaines et rurales, à travers des propositions inventives de parcours artistique favorisant d'une part l'appropriation du patrimoine culturel et naturel et, d'autre part, la création de circulations, d'échanges et de liens humains tout au long de ce parcours.

La résidence-mission peut être une opportunité de créer des liens avec les publics, l'artiste, les œuvres, les acteurs de l'EAC du territoire. C'est ce travail qui doit se retrouver au cœur même de la pratique et de la proposition de l'artiste dans le cadre de cette résidence.

### **Un lien privilégié avec le Centre d'art – Le Quadrilatère**

Cette résidence-mission orientée vers les arts visuels, objet du présent appel à candidature, pourra résonner avec la saison *Hors-les-murs* du centre d'art de Beauvais, Le Quadrilatère.

Il est précisé que le bâtiment qui abrite depuis 2014 les activités du Quadrilatère est désormais fermé pour 2 ans durant lesquels une restauration architecturale et muséographique d'ampleur va être menée par l'agence Chatillon architectes.

Le projet *Hors-les-murs* consiste à créer les conditions de la rencontre entre les publics, les artistes et les œuvres tout au long d'un parcours urbain qui reliera le Quadrilatère au quartier Saint-Jean.

Plus globalement, le lien entre les cœurs de ville, les quartiers et les communes de l'agglomération pourra être exploré par l'artiste.

### **Profil recherché et éligibilité**

Il est recherché **un artiste francophone professionnel résidant en France dont la recherche et la démarche sont inscrites dans le champ de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels.**

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, doit avoir à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il s'agit pour l'artiste, de placer les publics au centre de son travail.

Suite à la crise sanitaire, l'écart entre les structures culturelles et les publics s'est renforcé. Les artistes sélectionnés devront mener la démarche d'aller vers les publics scolaires et également vers les personnes pour qui l'accès à la culture est restreint physiquement, psychologiquement ou socialement. Ce sont les écoles primaires, mais également les instituts médicoéducatifs (IME), les centres sociaux, les maisons de quartier, les maisons de solidarité, les relais petite enfance (RPE), les EHPAD, les ESAT, et toutes les structures ou groupes d'individus susceptibles de vouloir mener un projet d'EAC tout au long de la vie qui pourront bénéficier des interventions artistiques proposées dans le cadre de la présente résidence-mission.

## **Modalités d'organisation de la résidence**

### **Mise en œuvre et durée**

La résidence-mission du CLEA se déroule en plusieurs étapes :

- Sélection de l'artiste en résidence-mission :
  - Date limite de dépôt du dossier : **mardi 29 novembre 2022**
  - Sélection pour entretien : **vendredi 2 décembre 2022**
  - Entretiens : **lundi 5 décembre 2022**
  - Annonce de la sélection : **le vendredi 9 Décembre.**
  
- La journée de présentation du CLEA et la semaine d'immersion

Afin de préparer la résidence-mission, une semaine d'immersion sur le territoire est prévue afin de rencontrer les acteurs de l'EAC, les opérateurs et partenaires potentiels pour prévoir le plus en amont possible les actions à venir.

Cette semaine d'immersion est initiée par la journée de présentation du projet de l'artiste.

- La résidence-mission :

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission.

La période de résidence-mission est prévue entre janvier et septembre 2023.

Il s'agit d'une résidence de 4 mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours ouvrés) sont à répartir sur la période de résidence.

Les périodes de présence doivent être suffisamment longues afin d'effectuer au mieux les temps de rencontre avec les professionnels et les publics dont ils ont la charge. Leur planification doit être propice et en phase avec la disponibilité des publics.

À noter, il est souhaité la présence de l'artiste sur le temps fort baptisé « La Quinzaine des Arts », qui a lieu la deuxième quinzaine de juin, où sera attendu une réunion de restitution publique pour une valorisation des projets menés et un passage de relais aux prochains résidents du CLEA.

### **Accompagnement et prise en charge de la résidence-mission**

Le pilotage de la résidence-mission est assuré par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, et plus précisément par la Direction des Affaires Culturelles,.

À ce titre, la CAB assure de façon générale :

- Le pilotage et la coordination du CLEA ;
- La communication générale autour du dispositif et plus particulièrement autour de la présente résidence-mission à destination des acteurs éducatifs et de la population du territoire ;
- La coordination des temps forts de la résidence-mission : lancement de la résidence avec la 27<sup>ème</sup> heure artistique, sélection des structures bénéficiaires, temps d'évaluation et de bilan ;
- L'organisation des conditions d'accueil de l'artiste en résidence : hébergement ;
- Le respect des bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste en résidence ;
- La gestion administrative de la résidence (emploi et rémunération de l'artiste, gestion du budget alloué à la résidence).

Pour ce faire, la CAB dispose d'un chargé de coordination qui est l'interlocuteur privilégié de l'artiste et est associé à toutes les étapes de la résidence-mission. Il est le garant du bon déroulement de la résidence. Il a pour mission de faire l'interface entre l'artiste et les référents de chaque groupe et les établissements partenaires.

En l'occurrence pour cette résidence, il assure, avec le concours du pôle des publics du Quadrilatère :

- La conception du plan d'action avec l'artiste par rapport à son projet ;
- La mise en réseau des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par le dispositif et plus particulièrement par la présente résidence-mission ;
- L'accompagnement de l'artiste en résidence dans les rencontres avec les équipes éducatives, les responsables du monde associatif, les équipes d'animateurs et d'éducateurs du territoire d'action ;
- La communication et la valorisation des actions menées par l'artiste ;
- La diffusion des œuvres ou objets artistiques créés avec le public dans le cadre de la résidence.

## **Conditions financières et juridiques**

La Communauté d'agglomération du Beauvais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France contribuent au financement de la résidence-mission.

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste retenu, il est précisé que le coût total employeur pour chaque artiste ne peut excéder 24 000 euros pour l'artiste pour l'ensemble de la résidence. Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Ceci pour la mission dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'œuvres et d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres (et temps de préparation) avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, du social, du médical,... susceptibles de déboucher sur :
  - o Des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - o Des créations conjointes de « gestes artistiques »
  - o L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général. Le montant net perçu par les artistes est variable en fonction de leur statut et/ou du régime auquel ils sont affiliés.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSAFF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Un contrat de résidence est signé avant le début de la résidence-mission entre le résident et la CAB. Il spécifie les engagements réciproques des deux parties.

L'artiste résident devra obligatoirement résider sur l'agglomération pendant la durée de la résidence-mission. C'est la CAB qui assure les frais relatifs à l'hébergement. Concrètement, un logement de type T2 est mis à disposition de l'artiste. Il est précisé que l'éventuel accueil de la famille de l'artiste durant la période de résidence n'est pas pris en charge par la collectivité.

Les repas et autres frais courants sont à la charge de l'artiste.

Les frais de déplacement du journaliste sur le territoire de l'action restent à sa charge. Le résident doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. De ce fait, il est titulaire d'un permis en cours de validité.

La collectivité prend en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine), correspondant à la période de prise de contact avec le territoire (semaine d'immersion), et à la période de résidence proprement dite.

Les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence sont à la charge de l'artiste. Durant la résidence, l'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Les frais de transport des œuvres de l'artiste qui accompagneront la présentation de son travail auprès des publics sont à sa charge.

Le matériel nécessaire aux ateliers sera pris en charge par la collectivité dans une limite de 1 000 € pour la durée de la résidence et devra obligatoirement faire l'objet d'une première estimation à la remise du dossier puis à un chiffrage détaillé pour chaque atelier.

Tout autre achat resta à la charge de l'artiste.

## **Faire acte de candidature**

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- **À prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » disponible à l'adresse suivante :**

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Qu-est-ce-qu-une-residence-mission>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

- **À bien appréhender les données territoriales présentées tout au long de l'appel à candidature.**

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause. Et, si tel est le cas, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier rédigé en français comprenant obligatoirement :

1) **Une note d'intention** faisant état d'une bonne compréhension des attendus de la résidence-mission en lien avec la thématique « **Cultivons nos liens !** » et les enjeux du projet culturel de territoire.

Le candidat doit formuler dans cette lettre :

- Les sujets et thématiques qui l'intéressent dans son travail ;
- Le ou les gestes artistiques qu'il souhaite développer sur le territoire d'action ;
- Les moyens mis en œuvre pour impliquer les habitants ;
- Les médiums envisagés pour ce faire ;
- Les publics auprès desquels il souhaite intervenir ;

- La nature des productions et forme des restitutions ;

2) **Un curriculum vitae.**

3) **Un dossier artistique** présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat. Peut y être ajoutée une liste d'œuvres, des textes critiques le cas échéant et tout autre document que l'artiste trouvera pertinent de joindre à sa candidature.

4) Attestation de votre situation sociale

5) Fiche de renseignements administratifs

6) Copie carte d'identité

7) Copie carte sécurité sociale

8) RIB/IBAN

9) Attestation d'assurance en responsabilité civile

10) copie du permis de conduire et de l'assurance du véhicule

À l'adresse suivante : **m.arias@beauvaisis.fr**

En préciser dans l'objet du mail : **CLEA – AAP Beauvaisis – [nom de l'artiste]**

**[Ceci, pour le mardi 29 novembre, dernier délai.](#)**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des partenaires du CLEA. À l'issue du processus de présélection, il est possible que le jury émette le souhait d'entretiens complémentaires avec les candidats présélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **lundi 5 décembre**.

Le nom des résidents retenus sera annoncé le **vendredi 9 décembre** au plus tard.

### **Critères de sélection**

Plusieurs critères de sélection seront pris en compte par le jury pour traiter les dossiers de candidature :

- L'adéquation avec la thématique « Cultivons nos liens » ;
- Le parcours professionnel : démarches et productions ;
- L'expérience en matière d'éducation aux médias et l'information ;
- Les motivations de réaliser une résidence-missions ;
- Le projet de résidence et les propositions d'actions ;
- La prise en compte des différents publics ;
- La précision des moyens et besoins des actions.



## **Présentation du territoire**

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la CAB, regroupe 53 communes et environ 103 000 habitants.

<https://www.beauvaisis.fr/> (pour plus d'informations)

Elle se situe au cœur de l'Oise, dont Beauvais est le chef-lieu.

À proximité de Paris, Amiens et Rouen, et à moins d'une demi-journée des grands centres européens, le Beauvaisis est un territoire dynamique et connecté. Il est également doté du 8<sup>ème</sup> aéroport de France. Il y domine une hypercentralité urbaine au milieu d'un territoire rural vaste et densément peuplé. Cependant, quatre bassins de vie sont clairement identifiables : Beauvais, Auneuil, Bresles et Crèvecœur-le-Grand.

La ville-centre, Beauvais, représente 50% des habitants. Les 52 communes se répartissent les autres 50% de la population. À Beauvais même, trois quartiers prioritaires des politiques de la ville (Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien) représentent à eux seuls 53% de la population municipale, un quart des habitants de l'agglomération.

La collectivité s'engage fortement dans l'EAC tout au long de la vie à travers des dispositifs comme le CLEA, l'Orchestre DEMOS, une ouverture de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), le lancement d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour développer la lecture publique sur le territoire. Mais aussi à travers des projets d'art dans l'espace public, de mise en réseau des équipements culturels communautaires et associatifs, de valorisation du patrimoine, tout cela réuni dans un projet culturel de territoire prévu jusqu'en 2026.

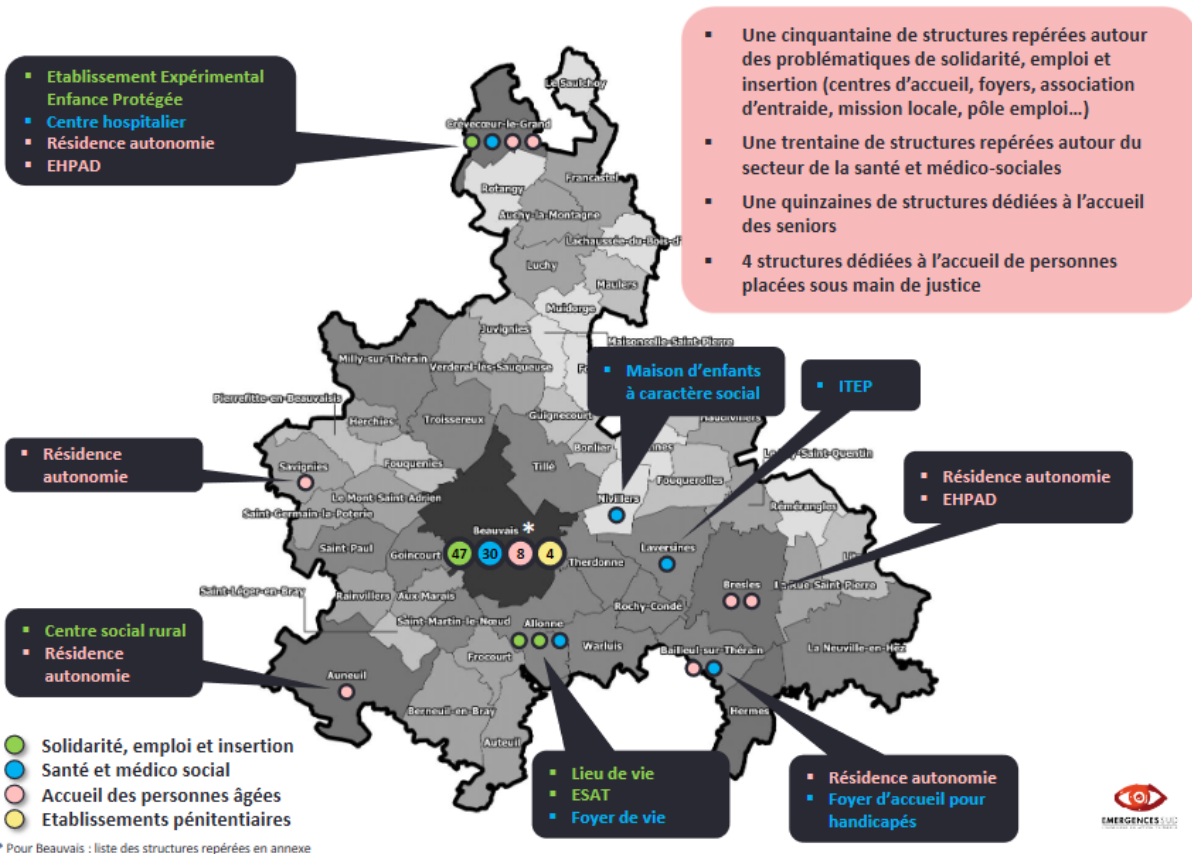
Par ailleurs, la ville est inscrite au programme « Action Cœur de ville » et trois communes de l'agglomération sont labellisées « petites villes de demain » : Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Auneuil.

Le territoire possède un patrimoine important en Europe et une offre culturelle significative :

- Ville et pays d'art et d'histoire : <https://vpah-hauts-de-france.fr/territoires/beauvais/>
- Programmation culturelle : <https://culture.beauvais.fr/>

Au niveau scolaire, le territoire compte environ 80 écoles primaires, 8 collèges et 9 lycées.

La CAB S'appuie également sur un maillage dense de structures sociales, médico-sociales, d'établissements de santé, pénitentiaires, etc.



(cartographie réalisée par le cabinet d'expertise *Émergence Sud*)

# Les structures culturelles référentes d'envergure du territoire

Lieux de spectacles vivants :



## Théâtre du Beauvais Scène nationale de l'Oise

40 rue Vinot Préfontaine, CS 60 776, 60007  
BEAUVAIS Cedex  
Tél. : 03 44 06 08 26

<https://www.theatredubeauvaisis.com/>

### Votre contact :

Directeur : Xavier CROCI

E-mail :

[xaviercroci@theatredubeauvaisis.com](mailto:xaviercroci@theatredubeauvaisis.com)

Responsable du service des relations  
avec les publics : Bérangère ANDRÉ

E-mail :

[berangereandre@theatredubeauvaisis.com](mailto:berangereandre@theatredubeauvaisis.com)

---

## La Batoude Centre des arts du cirque et de la rue

9 allée Johann Strauss – Bât D

60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 14 41 48

<https://www.labatoude.fr/>



### Vos contacts :

Responsable du développement territorial : Fanny THRONEL

Tél. : 03 44 14 41 48

E-mail : [fanny@labatoude.fr](mailto:fanny@labatoude.fr)



## ASCA

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80  
[www.asca-asso.com](http://www.asca-asso.com)

### Votre contact :

Chargée de l'action culturelle et du jeune public : Émilie GRESSET  
Tél. : 03 44 10 30 91  
Mail : [e.gresset@asca-asso.com](mailto:e.gresset@asca-asso.com)

## L'Ouvre-Boite SMAC, Scène de Musiques ACTuelles

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directeur artistique : Philippe  
CHÉRENCÉ  
Mail : [p.cherence@asca-asso.com](mailto:p.cherence@asca-asso.com)

## Cinéma Agnès Varda Le Labo, espace culturel multimédia

8 avenue de Bourgogne  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 10 30 80

### Votre contact :

Directrice artistique : Marie HOLWECK  
Mail : [m.holweck@asca-asso.com](mailto:m.holweck@asca-asso.com)



## La Maladrerie

Maladrerie Saint-Lazare  
203 rue de Paris, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 62  
<https://maladrerie.fr/>

### Votre contact :

Directrice : Hélène LALLIER  
E-mail : [h.lallier@beauvaisis.fr](mailto:h.lallier@beauvaisis.fr)

Établissements d'enseignements artistiques  
d'intérêt communautaire :



**Conservatoire Eustache-du-  
Caurroy  
à rayonnement départemental**

Espace Culturel François-Mitterrand  
36 rue de Buzanval,  
60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 04  
<https://conservatoire.beauvaisis.fr/>

**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 04  
E-mail : [conservatoire@beauvaisis.fr](mailto:conservatoire@beauvaisis.fr)

**École des Beaux-Arts du Beauvaisis**

Espace Culturel François-Mitterrand  
1 Cour des arts, 60000 Beauvais  
Tél. : 03 44 15 67 06  
<https://ecole-art-du-beauvaisis.com/>



**Votre contact :**

Tél. : 03 44 15 67 06  
E-mail : [eab@beauvaisis.fr](mailto:eab@beauvaisis.fr)

Réseau des médiathèques d'intérêt communautaire :



**Réseau des médiathèques du Beauvaisis**

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 02  
<https://mediatheques.beauvaisis.fr/>

**Vos contacts :**

Directrice : Coralie BOURNONVILLE  
E-mail : [c.bournonville@beauvaisis.fr](mailto:c.bournonville@beauvaisis.fr)

Chargé d'EAC : Manel Arias  
E-mail : [m.arias@beauvaisis.fr](mailto:m.arias@beauvaisis.fr)

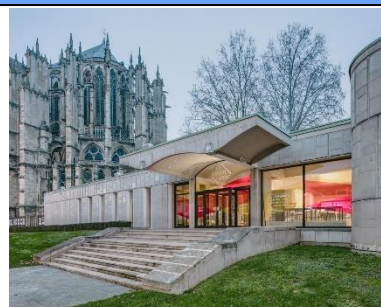


## Centres d'art :

### Le Quadrilatère

22 rue Saint-Pierre,  
60000 Beauvais  
Tél. : 06 81 98 79 25

<https://culture.beauvais.fr/acteur-culturel/le-quadrilatere>



### Votre contact :

Directrice artistique : Lucy HOFBAUER  
E-mail : [lhofbauer@beauvais.fr](mailto:lhofbauer@beauvais.fr)

Médiation : Nicolas NIEF  
E-mail : [nnief@beauvais.fr](mailto:nnief@beauvais.fr)

**diaphane**  
pôle photographique  
en hauts-de-france

### Diaphane – Pôle photographique en Hauts-de-France

16, rue de Paris 60600 CLERMONT  
Tél. : 09 83 56 34 41

[www.diaphane.org](http://www.diaphane.org) et [www.photaumnales.fr](http://www.photaumnales.fr)

### Vos contacts :

Directeur artistique : Fred Boucher  
E-mail : [fred@diaphane.org](mailto:fred@diaphane.org)

Chargée des projets culturels et  
éducatifs : Estelle Hostiou  
E-mail : [projets@diaphane.org](mailto:projets@diaphane.org)

## Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine:



### Mission Ville d'Art et d'Histoire

Espace Culturel François Mitterrand  
Cour des Lettres - 60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 15 67 00

[patrimoine@beauvais.fr](mailto:patrimoine@beauvais.fr)

### Vos contacts :

Animatrice de l'architecture et du patrimoine : Marie Ansar  
[mansar@beauvais.fr](mailto:mansar@beauvais.fr)

## Fiche de renseignements administratifs

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

N° SIRET:

**Pour votre activité, vous êtes rattaché(e) une structure.  
Laquelle?**

Indiquez ses coordonnées :

Le nom de son représentant(signataire contrat) :

Le nom de son référent administratif :

**Vous déclarez votre activité auprès de l'AGESSA/Maison des artistes, merci de le signaler.**

Mode d'affiliation: